

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 26 février 2019 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Madame Line Lecours, commissaire - Vice-présidente du comité exécutif

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 30 0219 :

Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0219-02 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 31 0219 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 29 janvier 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0219-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Congés sans traitement - Temps complet

RÉSOLUTION CE 32 0219 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sans traitement à temps complet;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps complet aux personnes suivantes :

- Madame Janie Boucher, technicienne en éducation spécialisée à l'école Centrale de La Tuque, du 10 février 2019 au 9 février 2020;
- Monsieur Martin Hamel, technicien en formation professionnelle à l'École forestière de La Tuque, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 33 0219 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la *Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0219-03.

Adoptée à l'unanimité.

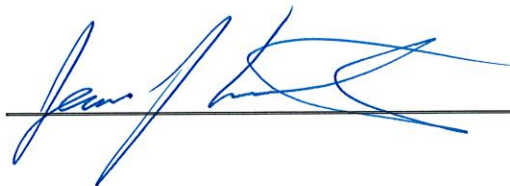
5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 34 0219 :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE, vers les 18 h 47, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

